



Puis je me rétracter après la vente de ma voiture?

Par **Maria M**, le **01/01/2016** à **20:35**

Bonsoir

Après une panne de voiture a 40 km de chez moi, conduite dans un garage, mais comme la réparation me coutait trop cher, je décide, de faire appel a une dépanneuse pour ramener la voiture chez moi, la personne me propose que si la carrosserie de la voiture est en bonne état me achèterais et que dans se cas, je ne payerais pas le remorquage. Arrivé chez moi je lui demande pour combien il me l'achète pour le prix du remorquage que c'était 250 euro, étant donné que la voiture valait dans les 3000 euro. Etant sur le coup du stress vu que c'était passé le 24/12/2015 je lui cède la voiture pour rien, mais après coup je me suis demandé ce que j'avait fait!!!! Maintenant j'ai le droit de me rétracter ?

S.V.P. Aidé moi

Par **janus2fr**, le **01/01/2016** à **21:18**

Bonjour,

Légalement, si tout a été fait dans les règles, vous n'avez aucun droit de vous rétracter de cette vente.